



Tours, le 16 avril 2020

## COVID 19 – Contrôles et verbalisations en Indre et Loire

Après quatre semaines de confinement, les contrôles quotidiens de respect des règles du confinement ont été mis en place hier.

Sur l'ensemble du département, les forces de l'ordre ont ainsi relevé :

- En zone urbaine, la police nationale a effectué 652 contrôles, 47 personnes ont été verbalisées.
- En périmètre gendarmerie, sur les 2365 contrôlées, 115 personnes ont été verbalisées.

En zone Police, trois personnes ont été interpellées et placées en garde à vue pour refus d'obtempérer et non respect de confinement à plus de 3 reprises dans un délai de 30 jours.

D'autre part, des contrôles sont effectués quotidiennement dans les espaces ruraux et forestiers par l'Office français de la biodiversité conjointement avec les gendarmes. Pour la journée de Mardi 14, ce sont 8 personnes qui ont été verbalisées à défaut d'être munies d'une attestation dérogatoire. Hier, 19 personnes ont été contrôlées et 1 seule était en infraction.

Lors de ces patrouilles, les forces de l'ordre ont découvert deux dépôts de déchets dans le Chinonais et dans le Lochois. La préfète rappelle, que malgré les fermetures de déchetteries, le respect de l'environnement ne doit pas être négligé et invite les tourangeaux à conserver chez eux leurs déchets volumineux jusqu'à la fin du confinement.

Pour contacter la préfecture durant la gestion de l'épidémie :

– Au téléphone au **02 47 64 37 37**

– Par mail à l'adresse suivante : [pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr)